



« Ensemble pour une co-éducation réussie »

Le lycée général et technologique Frantz Fanon est heureux d'accueillir les nouveaux élèves pour l'année scolaire 2024 – 2025.

Dans le souci de faciliter les démarches d'inscription de votre enfant, nous vous invitons à télécharger les documents suivants :

- ✚ Fiche de renseignement
- ✚ Fiche de pré-inscription de cantine
- ✚ Intercalaires de 1^{ère} ou Tle (en fonction du niveau et de la filière)
- ✚ Note relative aux cours d'EPS



De même, afin que cette année se déroule dans la sérénité et l'épanouissement de tous, nous y ajoutons l'essentiel des règles auxquelles votre enfant devra **obligatoirement** se conformer.

Vous les retrouverez détaillées dans le règlement intérieur qui figure dans le carnet de correspondance que nous vous invitons à lire attentivement avec votre enfant avant signature.

NB : Les élèves qui accompagnent leur parent lors de l'inscription doivent revêtir une tenue correcte.

LES « ESSENTIELS » DU REGLEMENT INTERIEUR LGT FRANTZ FANON

Obligations

- Travailler et participer à **toutes les évaluations**, y compris le samedi.
- **Assiduité et ponctualité**. Suivi de tous les cours avec le même intérêt et être à l'heure.
- Avoir son matériel scolaire : **carnet de correspondance**, trousse, livres, blouse, tenue de sport
- Port de la **tenue réglementaire** : polo ou chemisette de couleur blanche avec le logo, pantalon ou jean bleu ou noir simple non déchiré et ajusté à la taille. **Sous-vêtements non apparents**.
De préférence : baskets ou chaussures fermées recommandés. Chaussures ouvertes attachées à l'arrière. **Sandalettes et crocs interdits**. En cas de non-respect possibilité de refus d'accès à l'établissement.
- Contribuer à créer, entretenir et préserver une atmosphère propice à l'apprentissage dans le lycée.
- Respect des lieux, du matériel et des mobiliers (**extincteurs compris**)

Accès à l'établissement, circulation et organisation

Accès et circulation :

- Accès des élèves à la cité scolaire par le portail donnant accès au parking des bus.
 - o A leur arrivée devant les escaliers, retrait des casques, écouteurs.
- Se rendre **impérativement** en salle d'étude ou au CDI, avec l'autorisation de la vie scolaire, en cas d'absence de professeurs ou d'heures creuses.
Casques, écouteurs et téléphones portables interdits en salle d'étude. Prioriser le travail scolaire
- Pas d'accès aux salles de cours, d'étude, aux escaliers et couloirs durant la pause méridienne.
- **Autorisation de l'enseignant de quitter le cours à la sonnerie.**

Horaires :

- Tableau des horaires dans le carnet correspondance (ouverture + fermeture portail + sonnerie)

Accueil du matin

- **Ex** : Pour les élèves arrivant en bus : sonnerie de 7h20 : fermeture du portail.
- Retardataires : attendre la sonnerie de 8h20 pour accéder à l'établissement.
- Elèves déposés par leur parent et débutant les cours à 8h25 : être au portail à 8h20 (ou avant).
- **Inter cours** : A la sonnerie, les élèves ont 5 min pour se rendre en cours.

Gestion des retards et des absences

Retards

- Tolérance de 5 min (par le professeur) au premier cours de la matinée : soit 7h25 + 5min = 7h30.
- Au-delà refus possible du professeur. Passage à la vie scolaire pour justifier absences.

Absences

- Présence à tous les cours portés sur l'emploi du temps.
- Possibilité de modification de l'EDT (cours annulé, reporté, professeur absent, test obligatoire...). L'élève informé des changements par **Pronote. A consulter régulièrement.**
- En cas d'absences pour maladie, RDV médical, obligation familiale ..., se présenter à la vie scolaire muni pour justifier l'absence.
- **Présence obligatoire lors des évaluations.** En cas d'absences, possibilité pour l'enseignant de donner un autre devoir.



*Lisé « Fwanz Fanon » ka swété zot
« An bel ti vakans ek an bel ti lanné scolè épi an lo siksè »*